

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 mai 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La direction de la logistique et des bâtiments doit réaliser, pour le compte de la direction de la propreté, la construction de locaux pour les agents d'entretien, route de Saint Romain, à l'angle du chemin du Serpoly à Saint Cyr au Mont d'Or.

Cette construction est indispensable pour améliorer les conditions de travail de ces personnels qui utilisent actuellement un bungalow provisoire.

L'opération comporte sur une surface de 40 mètres carrés :

- un réfectoire,
- un local sanitaire-douches,
- un local pour entreposer le matériel des agents d'entretien.

Son coût, toutes dépenses confondues, est évalué à 350 000 F TTC. La maîtrise d'oeuvre est assurée par la direction de la logistique et des bâtiments -service bâtiment- ;

B - Propose d'approuver le programme et le montant de l'opération, de l'autoriser à signer et à déposer une demande de permis de construire ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, environnement, propreté, eau et assainissement et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme et le montant de l'opération.

2° - Autorise monsieur le président à signer et à déposer une demande de permis de construire ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1998 - centre de gestion 434 000 - centre budgétaire 4300 - compte 231 320 - fonction 64 - opération 108.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,